

COMMUNE DE SAINT VINCENT DE DURFORT
Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 juillet 2015

Date de convocation : 15 juillet 2015

Ordre du jour :

Délibérations

- Adduction d'eau potable La Plaine et renforcement du réseau communal à Tirepeau et Terre Rouge :
- Validation du projet
- Emprunt 2015
- Fonds Unique Logement (FUL) : participation financière 2015
- Adjoint des Services Techniques : renouvellement de travail à temps partiel
- Créances admises en non-valeur
- Association sportive du Collège de l'Eyrieux : subvention 2015-2016

Divers

Présents : Eliane Bordigoni, Michel Boutran, Rémy Esclaine, Marylène Folcher, Michel Gruas, Olivier Juge, Amandine Lyoën, Julien Picard, Jean-Michel Ré

Absents excusés : Gaëtan Baudure, Hervé Lombard,

Procuration de Gaëtan Baudure à Jean-Michel Ré

Julien Picard est nommée secrétaire de séance



Rémy Esclaine, en accord avec Olivier Juge, demande la rectification suivante dans le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2015 :

*Commission Agriculture – Réunion du 05 juin 2015 – Rapporteur Jean-Michel : dernière phrase : ... Néanmoins, le travail effectué par la Commission depuis déjà plusieurs mois est reconnu **à l'unanimité** du Conseil Municipal, et non pas **par une grande majorité**...*

Suite à cette rectification, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2015 est approuvé à l'unanimité



Adduction d'eau potable à La Plaine et renforcement du réseau communal à Tirepeau et Terre Rouge

Validation du projet – Ne donne pas lieu à délibération

Madame le Maire donne la parole à Rémy Esclaine, 2nd adjoint au Maire, et rapporteur de la séance de la commission AEP qui s'est tenue le 2 juillet 2015 et qui avait pour finalité le calendrier du projet qui consiste en l'installation d'un surpresseur au réservoir de Terre Rouge et de la reprise des canalisations pour l'alimentation de l'habitation de La Plaine puis desserte des autres habitations en passant par le terrain communal pour un coût évalué à 42 240 € HT. Le Conseil Général a d'ores et déjà alloué une subvention de 8 448 €, cependant que nous sommes en attente de la décision de l'Agence de l'Eau.

Calendrier :

Madame le Maire et ses adjoints rencontreront les propriétaires concernés par ces travaux avant fin juillet.

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières qui définit les métrés, les caractéristiques des matériels et matériaux à mettre en place sera rédigé fin juillet.

L'appel d'offres sous forme de MAPA (Marché à Procédure Adaptée) sera lancé mi-août, avec, entre autres, parution au BOAMP.

L'ouverture des offres des entreprises se fera début septembre.

Les travaux seront réalisés au dernier trimestre 2015.

Emprunt 2015

Considérant la délibération du conseil municipal du 07 avril 2014 intervenue sur le fondement des dispositions du code général des collectivités territoriales, article L 2122-22 qui permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences ;

Considérant que les collectivités locales ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leurs budgets que pour financer des opérations d'investissement ;

Considérant le projet relatif à l'adduction d'eau potable à La Plaine et au renforcement du réseau communal à Tirepeau et Terre Rouge ;

Considérant que la capacité d'autofinancement de la collectivité sur le budget annexe M49 est insuffisante et qu'il y a lieu de recourir à un emprunt ;

Madame le Maire indique que, dans le cadre de sa délégation, la consultation pour un emprunt à hauteur de 30 000 €, a été lancée le 10 juillet 2015, et présente les offres réceptionnées des différents établissements bancaires.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, avec un taux fixe de 1,7000% sur 20 ans, des échéances annuelles constantes de 2 282,69 €, présente la proposition la mieux-disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour souscrire un prêt de 30 000 € aux conditions proposées par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues au contrat.

Fonds Unique Logement (FUL) : participation financière 2015

Madame le Maire fait lecture du courrier, adressé par le Délégué au logement et à la politique de la ville du Département de l'Ardèche, concernant les aides apportées par le Fonds Unique pour le Logement (FUL) aux personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de contribuer au Fonds Unique pour le Logement pour l'année 2015 sur la base de 0,50 € par habitant (Insee au 1er janvier 2015 - 258 habitants), soit $258 \times 0,50 = 129,00$ €.

Adjoint des Services Techniques : renouvellement de travail à temps partiel

Pour mémoire, Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 17 octobre 2012, le Conseil Municipal a institué le travail à temps partiel pour les agents de la collectivité et qu'il avait été répondu favorablement à la demande initiale de l'adjoint des services techniques qui s'étend jusqu'au 31 décembre 2015. Dans un courrier daté du 16 juin 2015, l'intéressé sollicite le renouvellement de l'autorisation de travailler à 80% du temps plein.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la reconduction de la mise à temps partiel de l'adjoint des services techniques à compter du 1^{er} janvier 2016, et autorise Madame le Maire à signer les documents s'y référant

Créances admises en non-valeur

Madame le Maire présente à l'assemblée l'état des produits à admettre en non-valeur dressé par Monsieur le comptable de la trésorerie municipale de Privas.

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées dans les délais légaux et réglementaires ;

Considérant, dans un souci de bonne gestion, qu'il est inutile de faire figurer en report des sommes qui ne pourront être recouvrées ;

Considérant que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les sommes figurant ci-après :

Madame Valérie Chabanny et Monsieur Michel Patrizi

Exercice 2012 – 2013 – 2014 – 2015 : Budget eau et assainissement : 648,58 €

Exercice 2012 – 2013 – 2014 – 2015 : Budget principal : 13 266,53 €

Association sportive du Collège de l'Eyrieux : subvention 2015-2016

L'association Sportive du Collège de l'Eyrieux sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention pour l'année scolaire 2015-2016. Durant l'année 2014-2015, 61 licenciés (soit un peu plus de 30% des élèves du collège, filles et garçons confondus) ont adhéré à cette association pour pratiquer des activités sportives variées. Considérant l'importance de cette association au sein du Collège de l'Eyrieux, et après avoir pris connaissance du bilan financier détaillé 2014-2015 et le bilan prévisionnel 2015-2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 150 € à l'association sportive du Collège de l'Eyrieux.

Divers

Logement communal Le Chambourlas

L'appartement est retrouvé dans un bon état. Le montant des travaux de rénovation ne devrait pas être très lourd. Afin de pouvoir prendre une décision quant au devenir de ce lieu (vente en l'état, vente après rénovation, location), plusieurs points nécessitent d'être éclaircis, tels que : un chiffrage précis des travaux, une estimation du bien par un expert pour une vente éventuelle, une vérification du bon fonctionnement de la chaudière.

Logement communal ancienne école du Chambon de Bavas

Joggem et Mette de Graaf visiteront prochainement le logement communal de l'ancienne poste, ainsi que la bibliothèque – foyer communal pour un atelier de travail, ainsi que le logement du Chambourlas.

SCOT – Rencontre vraisemblablement en septembre avec Jacques Merchat

Les élus indiqueront à Madame le Maire les questions qu'ils se posent afin de préparer une rencontre d'information sur la nouvelle loi d'urbanisme ALUR et la mise en place d'un SCOT.

Convention SMEOV/CAUE

Elle est en cours de signature. Ce partenariat se déroulera sur une période de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2015. Des étudiants de Grenoble doivent porter un projet sur l'eau et l'urbanisme sur tout le territoire très vaste du SMEOV. Ils seront chargés d'avoir un regard pré professionnel des problématiques et des plus-values de notre territoire autour de l'eau et de l'occupation humaine. Les communes intéressées peuvent les accueillir, les héberger et les faire travailler sur les thématiques locales (groupe de 5-6 étudiants). Une réflexion est en cours pour les accueillir sur la commune.

Numérique – Rencontre en octobre avec Barnabé Louche (CAPCA)

La compétence Aménagement numérique a été transférée à la CAPCA. Une rencontre est prévue pour une présentation détaillée de l'installation de la fibre optique pour un meilleur accès à Internet.

Réunion CLI / CAPCA

Le CLI (Comité Local à l'Installation) de la CAPCA vient d'être relancé. La prochaine réunion aura lieu à Saint Vincent le 23 juillet à 18h00. Le CLI regroupe les élus de la CAPCA ainsi que les professionnels agricoles (syndicat, chambre d'Agriculture,...) et travaille sur la thématique de l'installation agricole et de la transmission.

Spectacle - CAPCA

Mi-décembre, un spectacle de marionnettes pour enfants se produira dans la salle municipale. Amandine Lyoën nous informe de la nécessité que la salle soit munie de rideaux afin d'obstruer les vitrages. Renseignements seront pris sur le coût.

Vacances des agents communaux

Arnaud Mondon : du 18 au 28 août – Reprise le 1^{er} septembre

Fabrice Demurger : du 3 au 15 août – Reprise le 17 août

Emmanuelle Demurger : du 24 juillet au 21 août – Reprise le 24 août

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la séance close.

La séance est levée à 23h00